

Agriculture et pollutions diffuses

Contexte réglementaire, économique et
exemples d'interventions.

Journée technique d'informations et d'échanges
de l'Association Rivière Rhône Alpes
23 mai 2006 - Agence de l'Eau RM&C (Lyon 7)

Compte-rendu par
Jacques Deplace, Chargé de mission
Maison Familiale Anneyron, Communauté de Communes Rhône Valloire

	<u>Plan</u>
1. Questions de systèmes	p 2
2. Questions d'espaces	p 7
3. Questions de liens	p 16
Intervenants et bibliographie	p 25
Anexe 1 : programme de la journée	p 27
Anexe 2 : liste des participants	p 28

Note au lecteur : Le texte qui suit est une forme de compte-rendu de la journée. Son rédacteur a tenté de voir les aspects transversaux des différentes interventions qui se sont succédées (avec leurs questions associées) tout en maintenant une possibilité de lecture autonome de chacune d'entre elles. Les apports des intervenants se trouvent alors mêlés sans que référence soit faite.

1. Questions de systèmes.

L'agriculture définie au singulier pourrait laisser croire à la possibilité d'une description linéaire, organisée telle un catalogue. La réalité du vivant est complexe, le travail sur le vivant par les "experts de plein air" que sont les agriculteurs l'est encore plus, faisant intervenir des relations sociales mouvantes. Celles-ci ont des variables géographiques, politiques, économiques ... qu'il s'agit de repérer en les distinguant - pour ne pas tout mélanger - sans les séparer puisqu'elles sont en interaction. Redoutable problème qui "attache" la question de la qualité de l'eau à celle de l'agriculture, de ses contraintes agronomiques, climatiques, économiques, politiques...

1.1 L'eau une ressource nécessaire et fragile.

L'agriculture **consomme** de plus en plus d'eau et, par ses pratiques depuis 50 ans, a eu un impact croissant sur sa qualité. Elle a dû **produire** des biens alimentaires en quantité croissante (voir les objectifs de la Politique Agricole Commune du Traité de Rome 1957), elle l'a fait avec une productivité accrue (du moins si on en reste aux rendements "bruts" sans calcul énergétique ou écologique, ndlr). Elle a par conséquent une "empreinte écologique" croissante, non seulement pour l'alimentation "locale" mais dans un cadre mondial d'exportation. La production de denrées alimentaires n'est pourtant plus sa seule utilité explicite. Constat peut être fait d'une évolution des fonctions de l'agriculture. Elle produit aussi des services - déjà présents, "internalisés" auparavant pour certains - qui ouvrent des perspectives nouvelles de **valeur ajoutée** et un impact plus faible sur le milieu.

Rappelons que les prélèvements en eau (avec restitution) doivent être distingués des consommations et parmi celles-ci les consommations moyennes et instantanées. C'est avec ces critères que la répartition des "responsabilités" pourra être mieux établie entre les consommateurs finaux, les industriels, les agriculteurs afin de calculer au mieux la contribution financière de chaque catégorie. (voir note à propos de la Loi sur l'eau)

Sur l'aspect production de matières premières, l'agriculture utilise de plus en plus d'**intrants** pour appuyer la photosynthèse naturelle par l'apport d'eau, d'engrais, de produits de traitement divers. Ces derniers se retrouvent, bruts ou par leurs produits de dégradation : teneur en nitrates dans les aires de captage d'eau potable de l'agglomération de Rennes, atrazine retrouvé quelques années après son interdiction (inertie), Ampa produit de dégradation du glyphosate (MCS).

Les deux facteurs, *nitrates* (d'origine minérale ou organique), et *pesticides* (herbicides essentiellement) ont pris des proportions importantes et altéré de façon significative la qualité de l'eau, alors, agir, comment ?

1.2 Réduire les pollutions à la source ?

1.2.1 Une spécificité française.

C'est bien l'Etat qui est en responsabilité de l'eau (de surface) (voir Loi 1992 : l'eau comme patrimoine commun de la nation) et de sa qualité.

Il semble y avoir une spécificité française de résistance à cette solution élémentaire : réduire l'impact à la source. Dans d'autres pays d'Europe ou aux États-Unis, la contribution financière publique est nettement plus importante qu'en France pour développer les bonnes pratiques en maniant à la fois les outils de financement et de pénalisation : mise en concurrence entre les bons et les mauvais (USA), appui financier aux pratiques d'agriculture biologique dans le bassin de Munich (programme MECA en Bade Wurtemberg). Il semble bien que **les mesures** les plus intéressantes portent sur la protection des aires de captage d'eau potable. Ici le compromis est à faire entre le coût d'un traitement intégré à la facture de l'eau et celui d'une aide à la modification des systèmes de production. Il est noté la spécificité grenobloise (l'exception) dans la spécificité française (la règle).

L'association de la prime et du bâton (réglementaire) supposerait de compenser les pertes de revenu au-delà des trois ans, au-delà du surcoût pour l'agriculteur (en Allemagne, la simple compensation du surcoût suffit à modifier les pratiques des agriculteurs, ce qui n'est pas le cas en France)

Cela renvoie à des "mentalités nationales" fruits de rapports sociaux particuliers, inscrits dans une histoire.

1.2.2 Inertie des systèmes de production et des politiques.

La logique PAC jointe à l'inertie des exploitations agricoles rend difficile la mise en œuvre de solutions. La place centrale du maïs, largement répandu sur le territoire, très exigeant en eau (entre 500 et 1000 m³ / ha / saison) et en herbicides illustre bien la contradiction. Son niveau de prime (autour de 400 euros / ha quand l'herbe est autour de 60 !) est plutôt un encouragement à sa production que l'amortissement des investissements en irrigation pousse à augmenter ... "*Les agriculteurs font leurs calculs*" !

De façon plus générale, pour les systèmes d'élevage (lait par exemple), céréaliers à paille, d'arboriculture ..., la Politique Agricole Commune s'insère dans un marché de plus en plus concurrentiel et mondialisé. Ceci alimente - paradoxalement peut-être au vu de l'adaptabilité nécessaire - une **inertie cumulative** qui semble rendre difficile la modification radicale des systèmes de production. Ce constat pessimiste risque de s'aggraver avec le découplage des aides qui risque de pénaliser les pratiques les plus vertueuses.

L'agriculture biologique (... paysanne ... durable ...) est-elle vouée à la marginalité malgré ses progrès dans les dix dernières années (surfaces, consommation de produits) par inertie des systèmes, crispation de "la profession" et dérive de la politique ?

1.2.3 Diversité des acteurs et des signes de qualité.

L'agriculture est une activité professionnelle certes, mais aussi sociale comme toute activité de production de biens ou de services. Elle se situe au centre des demandes, désirs, exigences de multiples acteurs : consommateurs et leurs associations, distribution avec une pondération très importante en France des GMS, institutions politiques (nationales, européennes) avec leurs outils réglementaires et financiers.

Les pratiques sont encadrées par des cahiers des charges associés aux Signes Officiels de Qualité (SOQ) ou des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Ceux-ci ressortent de **trois types d'approches** : territoriale (AOC ... IGP), qualitative (Label et Certificat en Conformité Produit), par mode de production (AB). Les exploitants se trouvent souvent à la croisée inextricable de multiples cahiers des charges "imposés" par l'aval : la grande distribution pour l'essentiel. Déjà pour la "simple" arboriculture, il existe Eurepgap (quasiment obligatoire pour l'accès aux marchés européens), FQC (Carrefour), Terre et Saveurs (Casino)... Quant aux exploitations agricoles avec plusieurs productions, cela devient un véritable casse-tête d'autant que s'y ajoutent les mesures PAC de conditionnalité. Il semble pertinent de rassembler la diversité des cahiers et des organismes certificateurs sur un socle commun : l'agriculture raisonnée, avec un seul organisme certificateur. Celle-ci trouverait là une justification qu'elle peine à montrer et obtenir. Sa position seconde (la certification est commerciale d'abord) n'est peut-être que l'illustration de la domination de la production par la commercialisation dans la chaîne de valeur.

1.3 Des pistes de solutions

1.3.1 Diversité des leviers d'actions pour la modification des pratiques : des compromis nécessaires.

L'efficacité environnementale des mesures est inversement corrélée aux surfaces concernées : si le label Bio (AB) est de haute efficacité, cela concerne de faibles surfaces. Alors que la réglementation, qui concerne l'ensemble des agriculteurs et donc des surfaces plus importantes, a une faible efficacité environnementale.

Les leviers sont de divers ordres : réglementaires, fiscaux, aides-redevance, incitatifs (Mesures Agroenvironnementales (MAE) ou Contrat territoriaux d'exploitation (CTE) ou par l'entrée conditionnalité (Code des Bonnes conduites agro-environnementales ou BCAE), écoconditionnalité dans le cadre de la PAC), volontaristes (Fertimieux ...), économiques (par label ou certification).

1.3.2 Gros plan sur les Mesures Agro - Environnementale.

* MAE et simplicité de la mise en œuvre ?

Elles ne peuvent être mises en place que s'il y a financement (2^{ème} pilier PAC) mais aussi une contribution équivalente sur le plan local.

C'est l'un des aspects de la décentralisation avec le constat des compétences obligatoires des communautés de communes : gestion de l'espace, développement économique. Les aides "locales" étaient surtout "nationales". Leur montant est resté faible pendant longtemps au regard de la demande et en comparaison avec d'autres pays européens (Autriche, Allemagne, Irlande, Scandinavie), d'où la recherche d'appui auprès des collectivités locales.

Un exemple, le programme Fertimieux (avec le Conseil Général de l'Isère) :

500 ha de pièges à nitrates (CIPAN) (200 euros / ha) ont été mis en place en complément des 150 CTE puis CAD. La fin des crédits d'Etat suspend l'action alors qu'il y a une importante liste d'attente. Le cadre administratif est difficile à gérer alors qu'il y avait un **lien obligatoire entre MAE et CTE** par le fait que les « crédits Etat » se trouvaient en complément des aides européennes par les CTE. Ce dispositif utile reste cependant pour la sensibilisation des acteurs. Il faut passer à un stade supérieur grâce à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)¹ et au programme de l'Agence. Les grands programmes nationaux semblent difficiles à mettre en œuvre (voir le rapport de la Cour des Comptes sur les Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, PMPOA 1 et 2).

Il faut rester vigilants aux règles européennes : les mesures doivent être agréées par le comité STAR (comité UE qui valide par rapport aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), sur la concurrence); ce qui entraîne un délai d'un an. Les 200 mesures agréées représentent déjà des leviers intéressants qui peuvent être utilisés dans le cadre de la DCE.

* **les MAE et les acteurs** : les mesures sont discutées dans les Comités Départementaux d'Orientation Agricole, CDOA, où les gestionnaires de l'eau peuvent être présents (voir position du préfet dans chaque département). ... Nécessité des binômes : agriculteurs - gestionnaires de l'eau ... Importance de la concertation à l'amont.

Les mesures les plus intéressantes portent sur la protection des périmètres de captage : un compromis entre la facture de l'eau par le traitement et la modification des pratiques agricoles (prix de l'eau et valorisation des services rendus au territoire). Cela suppose de dépasser une certaine rigidité de "la profession" agricole ².

¹ la **Directive Cadre sur l'Eau** (23/10/2000) répond au niveau européen à la nécessité d'unifier les différents textes de loi sur la gestion de l'eau. Elle fixe des objectifs de résultats et non plus de moyens. L'unité d'action est la "masse d'eau", définie comme un tronçon de taille suffisante et présentant des caractéristiques physico-chimiques homogènes (ce qui permet des comparaisons au niveau européen). Les résultats concernent le "bon état" à la fois chimique (normes de qualité environnementale) et écologique (sur des critères biologiques) à partir de l'écart entre les conditions observées et les plus probables en l'absence d'activités humaines. (à partir d'informations de *Transrural Initiatives* du 4/10/2005)

² Le terme ("la profession" agricole) serait à questionner tant il ressort d'une inertie historique de constitution du syndicalisme unique si particulier à cette corporation.

Quant à l'écoconditionnalité des aides : il ne faut pas changer les systèmes pour le "plaisir". Le levier de l'écoconditionnalité ne concerne que 3% des surfaces ... il faudra inciter en étalant la mesure sur des plus grandes surfaces ... problème des zones à infiltration directe ... mais attention : "mettre en place de l'herbe suivant les zones c'est **changer de métier** pour les agriculteurs" ; à quelle échéance , et pour quels besoins , par exemple l'apport en eau de l'agglomération lyonnaise ...

1.3.3 ...et l'Etat dans tout ça ?

Avoir une eau de qualité de surface, c'est la responsabilité de l'Etat qui ne doit pas s'en décharger sur les Collectivités Territoriales ... mais il semble que la pollution diffuse ne pourra pas être réglée par l'Etat car, justement, "diffuse" d'où la difficulté des leviers d'action :

- le règlement mais une législation de plus en plus draconienne peut rentrer en contradiction avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- les pénalités : faire payer les redevances
- la persuasion pour de bonnes pratiques agricoles
- la maîtrise de la propriété du sol : on achète ou on organise les échanges de foncier
- le paiement concerté

Le principe moral qui oriente la dernière loi sur l'eau est : pollueur non payeur , ce n'est pas souhaitable à terme mais c'est une phase nécessaire³. C'est par le contrat que l'on pourra conduire des politiques pour changer la norme sociale en l'organisant à une échelle locale.

... d'où la pertinence d'un reversement de la TGAP aux Agences de l'eau pour financer des animateurs ... mais ceci ne s'applique qu'aux captages AEP ; les agri peuvent-ils évoluer ou la PAC peut-elle évoluer ?

Une piste : en sortant de la politique strictement agricole on peut se sortir de la limite PAC ... d'où la question récurrente des politiques territoriales.

³ L'assiette de recouvrement faisait supporter aux particuliers 84 % du budget des Agences, 15 % aux industriels, 1% aux agriculteurs ; ce qui est peu proportionnel aux prélèvements, consommations, pollutions des uns et des autres. La dernière Loi sur l'eau (vote en première lecture à l'Assemblée nationale le 30/05/2006) modifie peu cette répartition : la part de l'agriculture devrait passer à 4% par l'intermédiaire d'un nouveau système : la taxe sur les phytosanitaires (TGAP) est désormais prélevée au niveau des distributeurs (autour de 2 euros par kg de matière active)

2. Questions d'espaces.

Une bonne gestion de la qualité de l'eau (de surface ou souterraine) nécessite la perception de l'échelle pertinente d'observation, de mesures et d'action. La quantité d'eau nécessaire à une agglomération détermine par elle-même l'aire de captage nécessaire, et donc les zones de la gestion pour des pratiques agricoles (par exemple) les moins polluantes possible. L'interdépendance relative des bassins versants et notamment dans le cadre d'un bassin régional (niveau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, le plus important château d'eau du territoire national) oblige à des outils de mesure et de veille pour évaluer en direct la qualité de l'eau. Pourtant, il faut affiner les évaluations et surtout les mises en œuvre de solutions : le test sur de petites zones relativement homogènes peut être utile.

2.1 Urbanisation dense et son espace vital : le cas de l'agglomération rennaise

2.1.1 L'espace rural au cœur de l'urbain.

* L'agglomération rennaise a un **besoin en eau croissant** (aspect quantitatif) depuis des années, besoin qui va continuer à croître par cumul de plusieurs facteurs :

- l'augmentation de la population par urbanisation continue : 60 000 habitants de plus que les 350 000 actuels d'ici 2010, soit des besoins supplémentaires de l'ordre de 5 millions de m³
- augmentation probable de la consommation en eau par unité d'habitat.
- une "intégration" de communes dans l'approvisionnement central du réseau rennais.

L'espace rural n'est pas seulement concerné par son "absorption" dans le périurbain, dans sa sphère ⁴ d'influence ⁵. Il y est en fait complètement intégré par la nécessité du contrôle de la ressource en eau en quantité et qualité. Notons sans s'y arrêter que la distribution d'eau est déléguée à Veolia (ex Générale des Eaux) alors que l'assainissement est en Régie par le Syndicat Mixte du Bassin Rennais (multi-acteurs politiques indiqués par le "mixte" du Syndicat).

⁴ Ici nous percevons dans les termes d'aire et de sphère la notion de dimensions de l'espace . La première, à deux dimensions est parfois d'ailleurs ramenée à périmètre qui est une longueur, un "espace" à une dimension. La seconde est à trois dimensions (volume). Le vocabulaire ne concerne pas seulement des mots "utilitaires" mais des concepts. (ndlr)

⁵ Notons que l'influence d'une ville est mesurée par certains géographes (voir le groupe Reclus autour de Roger Brunet) par analogie avec la force d'attraction universelle (d'un certain Isaac Newton 1642-1727) dont l'intensité est proportionnelle aux masses M1 et M2 en interaction et inversement proportionnelle au carré de la distance qui les sépare : $F = k \frac{M1 \times M2}{d^2}$

Il y a 5 zones de captage réparties autour de Rennes : eau subsuperficielle, rivière, retenue. En parallèle du facteur quantitatif ; la qualité de l'eau (nitrates, matières organiques, pesticides).

*** Un constat sur la qualité de l'eau.**

Les mesures faites sur 30 ans indiquent des concentrations en **nitrates** en croissance constante (tendance avec variations saisonnières) et qui deviennent importantes (limite légale) dans la décennie 90 : pour les nitrates, des concentrations de l'ordre de 50 mg / l par ex sur Rennes 3 (retenue de Rophémel, à l'ouest)) en 1991-92 ou 60 mg / l sur Rennes 1 (en eau subsuperficielle) au nord est en 1993-94

Les mesures faites sur les teneurs en **pesticides** couvrent une période plus courte, de 1991 à 2003 (ces données nous renseignent aussi, pour ce qui concerne l'agriculture, sur l'évolution des modes de production conjointement à celle du "souci" environnemental) et indiquent un pic important en 1997 (jusqu'à 9 microg / l de "teneurs cumulées en pesticides") à Rennes 3)

2.1.2 Ménagement⁶ des espaces ... des politiques ...

L'adduction de Rennes 1 couvre 2300 ha (13 drains sur 11 km linéaire / 3 Mm³/an) et se situe dans une zone de forte production laitière avec un chargement important (autour de 2 UGB / ha). Il concerne 52 exploitations "professionnelles".

Les mesures faites sur les teneurs en nitrates traduites en données théoriques (mélange des 13 captages) indiquent une évolution régulière de 35 à 60 mg / l entre 1982 et 1994 avec une évolution de 50 à 140 mg / l pour le captage n° 12.

Après une étude préalable, un arrêté préfectoral, il est défini trois sortes de "périmètre" (dans un rapport de surface égal à 6) autour des drains : immédiat (25 ha), rapproché sensible (140 ha soit 25 x 6), rapproché complémentaire (880 ha soit 140 x 6). L'action sur ces périmètres se fait par le biais de la propriété (et son accession) ou du contrat ce qui suppose évidemment une coordination pluri acteurs et multi facteurs :

- une **action de "propriétaire"** : acquisitions foncières soit dans le cadre du remembrement à l'occasion des travaux pour l'autoroute (A84) - qui nous indique l'insertion du problème eau dans un territoire étendu - soit par constitution d'une réserve foncière en vue d'échange.

⁶ **Ménagement** est un mot du vieux français que nous retrouvons dans le livre majeur de notre agronome ardéchois et national Olivier de Serres qui écrit en 1600 "*Théâtre d'Agriculture et mesnage des champs*", décrivant ses multiples expériences en son domaine du Pradel. Mesnage était déjà passé dans le vocabulaire anglais sous le nom de "management" ; après l'arrivée de Guillaume le Conquérant, prince normand (ex Viking) sur le trône d'Angleterre en 1066 !

- Ici intervient la SAFER⁷. Sur ces acquisitions, une politique volontariste est menée par le propriétaire : boisement avec soumission des terrains au régime forestier et gestion de patrimoine par l'ONF (création de talus, mise en place de clôtures) ...
- une **action contractuelle** de "**ménageur du milieu vivant**" par volontariat avec les agriculteurs dans le cadre de l'Opération Bretagne Eau Pure (démarrage en 1996). Celle-ci nous fait changer d'échelle, élargissant la question de l'eau à toute une région en pointe dans l'intensification sur le modèle productiviste de "modernisation" des années 60-70. Elle tente de mêler les mesures européennes et nationales à l'action locale : opération groupée PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) / indemnités de servitudes dans l'aire protégée de captage : bâtiments, fumières, silos / appui et conseil sur la pression azotée organique ou minérale (ici conseil individuel en fertilisation).

2.1.3 ... et des "mentalités".

C'est sur ce dernier point qu'il est intéressant de noter qu'une mesure ou un conseil technique ne peuvent être isolés d'un contexte social et de la culture des personnes qui les portent ou les "reçoivent". L'aspect réglementaire (et son contrôle) et l'éco-conditionnalité des aides PAC ne donnent pas un levier suffisant. D'une part le cadre juridique des aides directes rend difficile l'établissement de contrats. D'autre part, il y a un contexte économique difficile de baisse continue de prix du lait.

Les **agriculteurs** côté nord est (Rennes 1) sont maîtres de leur fertilisation et de leurs traitements. A l'ouest, au contraire, les **distributeurs** ont un lien étroit avec les agriculteurs et une grande influence par leurs conseillers (technico-commerciaux) ce qui limite la possibilité d'une contractualisation et la possibilité d'une modification des pratiques. On peut même parler d'échec de l'action avec la Chambre d'Agriculture dont les "**conseillers techniques**" n'ont pu contrebalancer ceux "commerciaux" des distributeurs.

⁷ La **SAFER** (Société d'Aménagement foncier et d'Economie Rurale) est issue de la Loi d'Orientation Agricole 1960-62, première phase de la « modernisation » de l'agriculture où la maîtrise du foncier pour la transmission-installation en agriculture (maintien de l'usage du sol) devenait une question centrale. Son statut à l'origine est intéressant : société anonyme sans but lucratif composée d'actionnaires institutionnels.

Ne trouve-t-on pas ici une analogie avec la suprématie des marquages de la distribution (dominante commerciale) s'imposant à la production (dominante technique) en multiples cahiers des charges (voir plus haut) ? Entre Est et Ouest : un mur ? ce qui a même fait dire à l'intervenant qu'il fallait faire avec les agriculteurs de l'Ouest et leurs conseillers "comme avec les gosses" pour obtenir leur accord ! La sociologie, implicite le plus souvent, est très présente dans toute gestion (ménagement) des politiques ou simplement de l'animation.⁸

Dans ces limites politiques et sociologiques, l'opération a permis - après une augmentation permanente sur 20 ans - de stabiliser ou même d'abaisser (sur certains captages) la teneur en nitrates proche de la limite "eau potable". Dans le captage de Rennes 1 (dominante agricole), la teneur est passée légèrement au-dessous après un pic autour de 140 mg / l en 1994-95.

En conclusion, la nécessité de maîtrise de la qualité de l'eau pour une agglomération en introduit une autre : la qualité du lien avec les activités productrices de "polluants", ici l'agriculture. C'est en ce sens que **le rural est au cœur de l'urbain**.

Mais cela permet d'aller plus loin, la modification des pratiques agricoles peut aller de pair avec une production de plus forte valeur ajoutée (lait et viande de "qualité") qui peut être au centre d'un large **partenariat entre la zone de production et celle de consommation** dépassant la simple protection de la qualité de l'eau urbaine pour une alimentation locale, saine, autonome.

Et si la qualité de l'eau, source de conflit, devenait source de liens avec une adéquation plus forte entre production et consommation pour un milieu harmonieux, partagé en bien commun ? L'eau comme fluide du développement local durable ?

2.2 Mesurer, cartographier, anticiper : une nécessité.

L'appréciation de la qualité de l'eau suppose la maîtrise de facteurs quantitatifs (mesure "objective" de la qualité). Encore faut-il savoir lesquels observer et comment ... Encore faut-il pouvoir modifier une situation jugée mauvaise ...

2.2.1 Crop et Croppp ...

Mesurer ne vise pas seulement à constater mais aussi à veiller et anticiper. C'est le rôle de la Croppp, la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides. Si son acronyme évoque le mot anglais "crop" (récolte), cela n'est peut-être pas dû au hasard⁹.

⁸ Il faudrait, ici, **s'interroger sur "la" mentalité** des techniciens tout autant que celle des agriculteurs; chaque profession portant en elle, incrustée, une certaine représentation du monde.

⁹ ...et le nom *covercrop* donné à un instrument de pseudo binage (labour superficiel) signifie simplement "culture intercalaire" que nous pourrions appeler "inter culture" ... circulation du sens et des langues ...

Sa triple mission :

- surveiller la qualité des eaux superficielles et souterraines
- comprendre l'origine des pollutions pour en faire un diagnostic à différentes échelles : région, bassin versant étendu (100 000 ha ou 1 000 km²), bassin versant (10 000 ha ou 100 km²), sous-bassin versant (1 000 ha ou 10 km²),
- agir en utilisant le diagnostic pour modifier la situation.

Ses réseaux : de bassin (Agence de l'Eau) et régional (DIREN direction régionale de l'environnement, instance régionale du Ministère chargé de l'Environnement sous la conduite du Préfet de Région)

Ses mesures et analyses portent sur les multirésidus, l'aminotriazole, le glyphosate, l'Ampa ;

Ses actions s'appuient sur des outils méthodologiques "standards" et sont de niveau régional concernant l'agricole comme le non agricole.

* Pour les pollutions **d'origine agricole**, les actions portent sur 29 bassins versants jugés prioritaires :

- sur les pollutions diffuses pour les limiter par la réduction des intrants phytosanitaires (ce qui entre) et celle des transferts de pesticides (extrants issus du processus de production).
- sur les pollutions ponctuelles à la source, lors de la manipulation des produits (pulvérisateurs, aires de remplissage...)...en attendant le nouveau règlement "phyto" à venir.

* Pour les pollutions **d'origine non agricole** qui concernent 15 % des quantités de pesticides en Rhône Alpes (10 % en France), les actions vont porter aussi bien sur :

- l'expérimentation de techniques alternatives à la lutte chimique en lien avec des partenaires : Direction Régionale de l'Agriculture DRAF, Service Régional de la Protection des Végétaux ou Lycée Agricole¹⁰
- l'information et la sensibilisation des communes (instance politique locale soucieuse souvent d'esthétique et de "propreté" plus que d'équilibre de milieu plus difficile à appréhender) et ... des jardiniers amateurs dans leur univers domestique entre le domos de la maison d'habitation et l'oïkos du milieu vivant (la maison commune).

Les axes prioritaires d'actions pour 2005-2007 reprennent ces éléments avec quelques pistes pour l'harmonisation des réseaux comme des données ...

¹⁰ Les **Établissements de formations** agricoles et agri- environnementales, par ailleurs présents à ce colloque, ont rarement été nommés comme des partenaires réels ou potentiels.

2.2.2 l'Agence entre deux eaux ...

... ou l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse entre le 8^{ème} et le 9^{ème} programme

Le rapport aides-réglementation : l'appel à projets auquel a répondu l'Agence visait à régler ce couplage qui se retrouve dans la **loi sur l'eau** (Parlement, mai 2006)¹¹

Il existe un levier fiscal : la redevance sur la pollution. Portant seulement sur les élevages pendant longtemps, elle est difficile à maîtriser. La loi sur l'eau introduit une nouvelle redevance (2% du CA pesticides), elle est faible mais donnera cependant des moyens supplémentaires

Dans le 8^{ème} programme existait un volet aides directes agri PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole), ce programme s'arrête fin 2006 ... quelques expérimentations ont été soutenues sur les Mesures Agro - Environnementales (MAE).

Dans le 9^{ème}, un élargissement des aides directes et sur les investissements associés à des changements radicaux de pratiques (MAE) ou des opérations plus légères est prévu (enherbement). Ces aides sont fortement pondérées **selon les territoires** : bassins d'alimentation de captage d'eau potable en soutien des Collectivités Territoriales (CT) qui veulent restaurer la qualité de leurs ressources avec possibilité de contractualisation ... ceux où SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)¹² opposable aux CT : pesticides, nitrates, eutrophisation ... aides sur équipements pour diminuer la pression polluante

Noter cependant que les aides directes à l'agriculture par l'Agence de l'Eau c'est *l'alouette* Agence (quelques Millions d'euros) et *le cheval* ministère (2 milliards d'euros) mais cela peut être efficace selon la complémentarité et l'orientation des aides¹³.

¹¹ Rappelons que les 6 **Agences de l'eau** avaient reçu, en 1964, pour missions la protection des milieux aquatiques et l'amélioration de l'eau potable. Ces missions étaient financées par deux redevances : la *redevance pollution* taxant l'émetteur de cette dernière, la *redevance ressource* proportionnelle à la consommation d'eau. Ces redevances perçues directement ont été jugées non conformes à la Constitution qui attribue l'exclusivité des perceptions au Trésor Public. Cela représentait un budget de 2 milliards d'euros. Dorénavant - selon la dernière Loi sur l'eau - les redevances seront prélevées par le Trésor Public et leur utilisation sera fixée dans le cadre des orientations prioritaires définie par le Parlement. Notons que cette loi prévoit la création d'un Office national de l'eau et des milieux aquatiques, sorte de super agence de l'eau.

¹² **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) est issu de la Loi (nationale) sur l'eau de 1992. Il offre un cadre institutionnel et juridique de gestion concertée au niveau des sous-bassins versants.

¹³ ... ce qui semble cependant difficile avec deux animaux aux caractéristiques si différentes ... mais ne dit-on pas qu'il s'agit d'un pâté mariant la terre et le ciel, ce qui pour l'eau serait de bon augure (ndlr)

2.3 Pertinence de l'expérimentation sur un micro bassin.

A partir de la prise de conscience du problème de pollution diffuse des eaux superficielles par les produits phytosanitaires autour du bassin de la Veyle, il est envisagé une opération expérimentale visant à tester sur un bassin versant de taille réduite, des méthodes de diagnostic, des actions, (dans le cadre d'un contrat rivière), des méthodes de suivi de qualité des eaux (ici l'écoulement préférentiel est de type surfacique). Cela suppose de définir une zone "pilote", de mesurer l'état initial par une carte de vulnérabilité avec méthode "standard" CORPEN (Comité d'Orientaiton pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement)¹⁴.

2.3.1 Un bassin versant de 130 ha et 4 sources de pollutions.

La définition d'une zone d'étude et d'action ne se réduit pas à son aspect géographique. La pédologie a une grande importance pour saisir la dynamique des flux.

* Il est repéré **quatre sources de pollution** qui rassemblent - ou opposent - quatre types d'acteurs se distinguant non seulement par leur usage différent de l'espace mais par leur logique d'action même. Ils se partagent entre :

- professionnels à objectif de production : les douze agriculteurs dont la rationalité croise des facteurs économiques, politiques (PAC), culturels (performance, reconnaissance ...)

- institutionnels pour une esthétique paysagère collective : les deux communes dont les services municipaux n'ont pas obligatoirement une maîtrise des produits utilisés et les élus une attention suffisante à l'impact environnemental d'une valorisation d'image et d'espace.

- professionnels du flux routier : la société de gestion de l'autoroute A40 dont l'impact local (sur la portion concernée) n'est qu'un aspect d'une logique "globale" dont il serait pertinent de mesurer l'impact.

- domestiques : pour le plaisir, le bien-être de particuliers. Il y a ici, au contraire, une addition de comportements individuels sous une culture commune probable de la "propreté" vis-à-vis des "mauvaises herbes". C'est un impact local par juxtaposition, addition, d'une "culture" globale.

*** Les apports de chacun.**

Leur mesure ne peut être isolée des logiques d'action, de la rationalité de chaque acteur. Ici aussi, l'aspect technique est mêlé aux dynamiques économiques et sociales.

¹⁴ La méthode CORPEN fait partie des méthodes d'analyse de circulation de l'eau et des transferts de produits. Les objectifs sont : 1) l'identification des situations à risques (sol hydromorphe ou très filtrant, etc), et des facteurs aggravants. 2) Proposition de mesures correctives (bandes enherbées, sorties de drainage, périodes de traitement, molécules, etc)

- L'apport de l'agriculture :

La majorité des exploitations sont en polyculture élevage taille 50-150 ha avec des parcelles drainées. Il est réalisé un enregistrement des pratiques phytosanitaires (autour d'un tiers seulement des agri), des cultures en place, de leur rotation, de leur fertilisation (total de matière active : 150 kg)

Les prélèvements et analyses d'eau indiquent une prépondérance des matières actives liées à la culture du maïs autour des herbicides : atrazine et métabolites, acétochlore, glyphosate, dicamba ... nous retrouvons ici une logique PAC d'aide directe maïs à niveau élevé.

- L'apport des communes et le désherbage communal :

Il faudrait établir la liste des produits et leur effet cocktail possible (risques associés), le nombre de passages, les doses en relation à l'enjeu : production de services visant à l'esthétique paysagère (matière active estimées à 0,4 kg)

- L'apport du "fluide mécanique" et le désherbage autoroutier :

Il est estimé aux dires des responsables de l'autoroute un apport de 4 kg de matière active sur la portion concernée (surtout des hormones de croissance).

- L'apport des particuliers est difficile à mesurer, pourtant on peut l'estimer important au vu des dosages rarement respectés relativement aux surfaces traitées et à la fréquence des traitements.

2.3.2 Une méthode : de la technique aquatique à l'animation de groupes.

* Une méthode concernant la qualité de l'eau.

La méthode Corpen permet de croiser les facteurs : pédologie et voies d'écoulement naturel avec le drainage pour analyser les voies d'écoulement réelles et estimer la vulnérabilité du milieu en fonction de l'occupation des sols (cultures, prairies ou forêts).

* **Une animation agricole** en deux volets :

- Une enquête intégrant l'approche globale des exploitations.

L'intérêt porté à l'historique de l'occupation du sol et les pratiques (de la rotation des sols à l'utilisation des pulvérisateurs) comme à la pérennité de l'exploitation et sa transmission possible indique l'importance de la connaissance des dynamiques d'exploitation aussi bien pour l'analyse que pour les actions à mettre en œuvre.

- La mise en place de zones tampon (bandes enherbées, haies) avec mesures pour surfaces en couvert environnemental (notamment en proximité de cours d'eau obligatoire sur cours inscrits sur IGN 25000) / mise en place de cultures intermédiaires (CIPAN - culture intermédiaire piège à nitrates - avec culture maïs dominante trop tardive pour permettre cela).

Cette animation est jointe à une mobilisation de dispositifs : programme intercommunal de reconquête du bocage, réalisation d'un CAD

* **Les autres acteurs** sont moins préhensibles, soit par rationalité technique moindre ou nulle (particuliers), soit par pouvoir de décision trop lointain (autoroute). Pourtant, la mise en place de plans de désherbage communaux semble stimuler la demande des communes de tout le bassin versant - notamment sur des pratiques alternatives - et celles-ci peuvent être relais d'information auprès de leurs administrés pour leur pratique de jardinage ou d'espaces verts.

2.3.3 Questions, enseignements et dynamique sociale.

* **Les analyses** ont-elles une pertinence au vu de leur coût ? Elles sont subventionnées à 50 % par l'Agence de l'Eau mais elles demandent aussi des moyens humains. La question des moyens financiers se pose en fonction des priorités (structures politiques notamment).

Les analyses sont-elles pertinentes au point de pouvoir échapper aux aléas climatiques ?

En tout état de cause, le suivi est nécessaire pour une remise à jour de l'état initial (feed back ou rétroaction).

* Il est à noter la bonne volonté **des exploitants**, volontaires malgré la lourdeur et la longueur des sollicitations (l'action ne concerne que 10 % des surfaces). Il faut saisir au mieux - et c'est difficile - l'opportunité fournie par les dispositifs existants (CAD, ex : proposition de réaliser une haie que l'agriculteur a inscrit dans son CAD programmes intercommunaux...) avec, à terme, l'élargissement de la réflexion à l'ensemble des exploitations, pour des mesures plus ambitieuses (désherbage mixte, essais variétaux ...)

* Ici comme ailleurs, une question centrale est la construction d'un **espace commun vivable** par les acteurs, agriculteurs et communes notamment, avec leurs différences ou oppositions de logiques d'actions. C'est le rôle du Comité de pilotage du site, à la fois lieu et lien.

Même avec ses limites, cette expérimentation sur un micro bassin semble avoir une **pertinence suffisante** pour une prise en compte commune de la qualité de l'eau, pour une Veyle vivante !

3. Questions de liens.

Les systèmes d'exploitation, les espaces et leurs usages ont leurs spécificités ... qui ne sont vraiment compréhensibles - en vue de l'action - que si l'observateur, le décideur est capable de mesurer et qualifier leurs interactions, leurs entrecroisements ... leurs liens qui font société dans sa dynamique de conflits, négociations, actions et, tant bien que mal, définition d'un bien commun.

3.1 Le Toison ... d'or et d'atrazine.

La Toison d'or, quête de vérité et de pureté inscrite dans nos mythes mais nous sommes ici sur le Toison, affluent masculin de l'Ain qui a aussi une histoire de vérité et de pureté.

3.1.1 Un lanceur d'alerte

L'alimentation en eau potable de la commune de Villieu est réalisée par des puits. La teneur de l'eau en atrazine et DEA y prend une ampleur inquiétante (supérieure à 400 ng / l) en 1995. Une étude hydrogéologique (1999) repère l'origine agricole de cette pollution sur le bassin versant du Toison. Un double comité multi-acteurs se met alors en place pour lancer une étude. Le Comité technique est doublé d'un comité de pilotage politique.

Le premier regroupe l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Croppp (lien à Drass), la Ddass, le Chargé de mission de la basse vallée de l'Ain, la Chambre d'agriculture de l'Ain (maître d'œuvre de l'opération). Les membres participent au Comité de pilotage avec la Mairie de Villieu (maître d'ouvrage), les communes concernées par les puits, les coopératives et distributeurs, des agriculteurs, une association écologiste.

Cette énumération ne se réduit pas à un catalogue. Nous y voyons des missions, des institutions diverses et - nous pouvons le supposer - parfois contradictoires. Est illustré ici le constat d'une diversité d'acteurs dont les représentations (perceptions) peuvent avoir des difficultés d'inter-compréhension et les actions provoquer des conflits. Nous pourrions l'appeler Forum Hybride (ndlr).

3.1.2 Une méthode pour l'étude. (2001-2002)

* **Un objectif** : Bâtir un programme d'actions pour limiter les transferts de pesticides "agricoles" vers le milieu naturel. Cela suppose la réalisation d'un diagnostic le plus précis possible pour guider des actions dont l'analyse et le suivi nécessitent l'explicitation d'indicateurs tout autant que la participation des principaux acteurs concernés du point de vue des informations comme des pratiques à mettre en œuvre : les agriculteurs.

* **Un diagnostic** à entrée double ou multiple, à plusieurs niveaux :

- Une zone d'étude et deux types de sols :

La zone est le Bassin versant du Toison de 5000 ha dont 60 % en SAU avec polyculture - élevage et grande culture (dont maïs irrigué) pratiqué par 60 agriculteurs. Elle se divise en deux types de sols : peu perméables (amont) et filtrants (aval); induisant des circulations différentes de l'eau.

- Une étude et deux échelles de "territoire" : celle du bassin versant (global), celle de l'exploitation (local jusqu'à la parcelle). La première permet de déterminer les zones préférentielles de transfert de pesticides vers le cours d'eau pour centrer le diagnostic et l'action sur l'unité de base de la production agricole (et des pollutions associées). Il reste difficile et coûteux (temps) de gérer les deux niveaux dans leurs interactions entre la parcelle et le bassin versant.

- Une récolte et analyse des données qui concernent ...

... **deux types de données et de milieux** : le milieu naturel et le milieu agricole (distingués sans être séparés) avec un fondement commun exploré par les sondages pédologiques (méthode Corpen)

... **deux types d'experts** concernant de **multiples disciplines** (domaines des experts "confinés") et multiples acteurs (domaines des experts "de plein air") : données (géologiques, climatiques, cartographiques, photographiques ...) et enquêtes auprès des prescripteurs (distributeurs phyto, techniciens), des communes, des agriculteurs avec travail d'ébauche cartographique, données sur les assolements (utilisation des Systèmes d'Information Géographique).

... **deux types de phénomènes** pour définir **deux zones prioritaires** définies après croisement des données pédologiques et d'assolement : ruissellement et infiltration.

... et **deux pistes d'actions** de limitation des pollutions : ponctuelles et diffuses, qui vont solliciter principalement les agriculteurs ... en parallèle d'un suivi analytique en multirésidus de la rivière et des captages en eau potable (AEP).

3.1.3 Dynamique sociale autour de modifications techniques ...

... qui passe par l'information et la concertation :

Dès le diagnostic, l'organisation de **réunions locales** (2 par an) avec les agriculteurs a réuni le 1/3 d'entre eux (60 au total dont la moitié en zone prioritaire), ce qui était suffisant du point de vue informatif.

Ces réunions ont révélé de difficiles échanges sur la question phytosanitaire et ce, malgré les protocoles et préconisations déjà institués.

L'**enquête** a sollicité 35 exploitations agricoles individuellement sur les trois ans (2003-2005). Entre individuel et collectif, il est possible de repérer l'exigence en temps d'une telle opération. Ici le temps de l'échange peut être vu à la fois comme un temps d'information (complémentaire à celui nécessaire par les statistiques, les mesures, les cartes ...) et un temps de sensibilisation pour une efficacité collective dans l'action, ce qui, à moyen terme, est un des facteurs de la réussite des modifications de pratiques en vue de l'amélioration de la qualité de la richesse commune : l'eau.

Dans le cours de l'action : la réalisation de **documents** de sensibilisation de bonnes pratiques (de la personne à l'application au champ) à destination des agriculteurs et les "non-agriculteurs" (ensemble complémentaire fait de multiples éléments, ndlr) qui se traduit par des **actions tous azimuts mais coordonnées** :

* la **limitation des pollutions ponctuelles** va passer par une action "à la source" :

- des diagnostics de pulvérisateurs pour repérer les causes de dysfonctionnement : 6/15 (40%) jugés en bon état et le constat de l'utilité d'avoir un poste commun de diagnostic à quelques agriculteurs afin de gagner du temps et probablement d'amplifier l'attention collective à cette question, d'autant que la démarche est volontaire.

- l'amélioration des aires de remplissage et de nettoyage jusqu'au phytobac

* la **limitation des pollutions diffuses** mobilise plusieurs pratiques complémentaires avec chacune leurs **atouts** (en fonction de l'objectif) et leurs **contraintes** (agronomiques, financières, légales...) :

- la régulation apportée par la **haie** ou le fossé végétalisé. Elle nécessite d'importants moyens humains (temps, finances) pour suivre et mesurer l'évolution

- la mise en jachère ou prairie qui n'est plus supportée par les mesures publiques (Contrat Territorial d'Exploitation puis d'Agriculture Durable / CTE, CAD)

- le **désherbinage** associant le binage entre les rangs et le désherbage sur les rangs permet de diviser par trois la quantité de désherbant mais nécessite un investissement important qui pourrait être amorti (estimation à partir de 60 ha) dans le cadre d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (Cuma). Cette solution est plus difficile à mettre en place dans une zone de polyculture élevage (variété des matériels nécessaires).¹⁵

¹⁵ Notons que ce qui apparaît facteur limitant ici est favorisant ailleurs (voir certaines zones du nord Ardèche où la Cuma a, au contraire, favorisé la pérennité d'exploitations petites ou moyennes en polyculture élevage par la possibilité d'avoir une variété de matériels à plusieurs)

- la mise en place d'**intercultures**, par exemple un couvert végétal avant une culture de printemps limite le ruissellement mais son implantation dépend largement des cultures dominantes localement (à peine 10% en rotation avant maïs). Notons ici que les cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) s'imposent parfois à partir des exigences des industries agro-alimentaires sur la qualité du blé (lien richesse en amidon et apport azoté excédentaire nécessaire en fin de cycle)

- les **semis sans labour** limitent l'effet de "battance" comme l'érosion et favorise l'infiltration ... mais nécessite un désherbage tout comme une persévérance de moyen terme

- les **bandes enherbées** font office de barrière d'interception des matières actives entre la culture et l'eau pour peu qu'elles soient assez larges (5m obligatoires). Mais les politiques publiques ont une fin (contexte 2003 de fin de CTE) avec cependant des dérogations et la mise en place de l'écoconditionnalité (PAC 2005).

Le travail de sensibilisation auprès des agriculteurs est important pour développer leurs motivations. Sur la zone prioritaire, il y a 37 km de longueur totale de rives du Toison et de ses affluents (cours d'eau permanents) dont 94% sont protégés à la fin de l'opération en juin 2005 à partir de semis ou de prairies temporaires conservées. Sur l'ensemble du bassin versant, au-delà de la protection "naturelle" (forêt, prairie naturelle), et de l'opération, il reste encore à compléter la protection.

... et en fin d'action un **constat d'amélioration** jusqu'à la conformité "potabilité" de l'eau des puits AEP (fin 2003). Le constat de la baisse sensible en atrazine, DEA, Ampa laisse apparaître encore quelques surprises désagréables : remontée de l'atrazine au-dessus de 400 ng/l en 2004 mais après des pics à 5 800 en 2002 sur deux points de la rivière, la tendance est à la baisse (retour à un "bruit de fond" à 200 ng/l). Il reste également à élucider la marque des "métabolites" ou substituants de molécules actives (Ampa par rapport au glyphosate qui est retombé dans les différents points d'analyse au niveau du "bruit de fond"¹⁶).

¹⁶ Pour les astrophysiciens, le **bruit de fond de l'univers** est le "résidu" de "l'explosion" initiale ("big-bang") il y a quelques 13 milliards d'années. Il se manifeste par un rayonnement électromagnétique d'un niveau de température de 2,3 K (2,3 degrés au dessus du zéro absolu à -273 °C). Découvert par les astrophysiciens étasuniens Penzias et Wilson en 1965, il participait à confirmer la théorie de l'expansion de l'univers à partir d'un "état" initial dans lequel aucune particule, aucun atome, aucune molécule, aucun organisme, aucune conscience n'étaient apparus.

3.2 D'un territoire l'autre : entre minéral et social.

3.2.1 Partenariat au Pays.

L'histoire de Pil'azote canton de Morestel semble débiter en 1992¹⁷ (dans le contexte de la réforme PAC qui va inaugurer les premières Mesures Agri Environnementales MAE) sur une inquiétude commune à des élus et des agriculteurs. Cette distinction ne vaut pas séparation car il doit y avoir des élus agriculteurs et, peut-être, un poids électoral important des agriculteurs. L'inquiétude porte sur la qualité de l'eau et les précautions à prendre pour la conserver ou l'améliorer. Une opportunité politique est saisie pour lancer une opération de prévention de pollution par les nitrates d'origine agricole : un Contrat de Pays¹⁸. L'opération s'intègre alors, par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture (représentation institutionnelle des acteurs de l'agriculture) dans une démarche nationale « Fertimieux » : le territoire local et ses multiples acteurs entrecroisés (dimension horizontale) se lient à une opération professionnelle nationale (dimension verticale). Le terme "démarche de progrès" pour l'opération Pil'Azote sur le Canton de Morestel, employé par l'intervenante situe l'action dans un cadre ancien de la modernisation (lois d'orientation de 1960-62)

Le Comité de pilotage du Contrat de Pays explicite un partenariat entre "l'agriculture" et la société entière qui va être la cheville ouvrière des actions des douze années suivantes.

¹⁷ **1992**, c'est l'année de la Loi sur l'eau (d'une Loi sur l'eau presque inaugurale d'une nouvelle période), c'est l'année de la première grande réforme de la PAC (propositions Mac Sharry, passage d'un subventionnement produit à une aide producteur, limitation à la marge des productions, premières mesures environnementales), c'est l'année du Traité de Maastricht (qui institue la Banque Centrale Européenne et l'euro, la Politique de Sécurité et de Coopération Extérieure ...) c'est aussi le 500^{ème} anniversaire de la découverte de Christophe Colomb par les "Indiens" de ce qui n'est pas encore l'Amérique... c'est parfois la date choisie comme celle de la fin du *Moyen Age* et le début de la *Renaissance*.

¹⁸ Ce **Contrat de Pays** est probablement sur le modèle de la loi de 1975. Une nouvelle version est apparue en 1995 avec la Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire dite "loi Pasqua" définissant ce que pouvait être un Pays. La loi d'Orientation de 1999 sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT) dite loi "Voynet" reprend le Pays de 1995 avec des compléments importants notamment la présence d'un Conseil Local de Développement, organe consultatif de la "société civile" parallèle à la structure de décision politique (Syndicat Mixte par exemple). En Rhône-Alpes notamment, **les Pays** qui se constituent peuvent passer Contrat de Développement avec le Conseil Régional sur des actions alors partiellement financées par ce dernier (souvent autour de 30 %)

3.2.2 Approche globale, nouvelles pratiques et mentalités.

Les éléments de diagnostic 1992 puis 1996 et 2002 vont être alimentés de références locales, d'intégration des bonnes pratiques (en lien avec les MAE) et vont permettre de produire deux facteurs d'amélioration :

- le lien entre les activités domestiques et agricoles quant à la production de nitrates dont le constat permet d'associer les activités de production (par leurs effets induits) aux activités de consommation finale et de développer la conscience mieux partagée d'une nécessaire gestion (nécessaire ménagement) du patrimoine commun.

- le lien contractuel par la Charte "**Agriculture et protection des eaux**" signée par 40 agriculteurs, dont la difficulté de maîtrise des procédures multiples induit une demande d'approche globale (d'exploitation) et concertée (avec les autres acteurs). La Charte ne porte pas seulement sur la fertilisation azotée mais sur l'ensemble des pratiques, ce qui pose, encore une fois, la question du temps nécessaire au regard de sa valorisation économique.

Evidemment, il reste difficile à chaque exploitation individuelle d'œuvrer à une pratique globale et collective quand la Politique Agricole Commune semble s'imposer¹⁹. On a vu ainsi une remontée des nitrates avec la fin des CTE - CAD et faiblesse des MAE, provoquée par le remplacement de l'herbe par la culture, lui-même induit par un rapport de 1 à 5 des financements PAC sur ces productions.

Ces deux facteurs d'amélioration de la qualité de l'eau portent à la fois sur des modifications de pratiques et de perceptions, ce que semblent confirmer les études "sociologiques" menées par le bureau d'étude Contrechamp et l'Isara (Institut Supérieur Agriculture Rhône-Alpes). Ils sont valorisés par l'information (journal Pil'azote), la sensibilisation, le conseil. Nous pourrions lire ici, une fois encore, le lien "historique" (et probablement pas explicité) avec les "démarches de progrès" dont les anciens CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles)²⁰ des années 60 étaient les fers de lance. Il a été noté le rôle des agriculteurs "leaders" dans l'opération qui sont perçus encore comme des "relais", ce qui pourrait indiquer que l'initiative de l'innovation ne leur appartient plus.

Le lien social et l'insertion de l'agriculture dans le territoire se manifestent aussi par des initiatives du type "**Terre et eau** ».

¹⁹ Il faudrait cependant questionner un peu les groupes de pression qui participent aux orientations de la PAC. Ils sont aussi internes à "la Profession".

²⁰ Ils se retrouvent aujourd'hui dans les structures apparemment similaires - mais le contexte a bien changé - affiliées à la Fédération Nationale des GEDA (Groupe d'expérimentation et de développement agricole) plus proches des Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) que des CETA. (ndlr)

3.2.3 Questions d'échelle ... encore.

Au bout de l'action, l'ensemble des acteurs souhaitent poursuivre le partenariat en l'élargissant (aux produits phytosanitaires) et en distinguant trois échelles d'actions : zones vulnérables (et application de la réglementation) / bassins versants (modification des pratiques) / captages prioritaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau ...

Nous retrouvons le rôle d'un Comité de pilotage formés d'élus et d'agriculteurs en 2006 comme en 1992. Comment gérer cette approche sur le territoire de trois CDPRA (Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes) différents ? Peut-être avec une perspective d'opérer à l'échelle de sous-bassins versants dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE de la Bourbre).

D'autres pistes de réflexion :

- travailler sur des solutions plus innovantes touchant à l'aménagement du territoire notamment sur les phytosanitaires où les éléments méthodologiques sont moins importants que sur les nitrates.
- poursuivre - parce que c'est important - l'animation et le conseil, pour réussir au mieux le compromis entre la viabilité économique des exploitations et les attentes sociales .

3.3 De l'agricole au politique ...

3.3.1 Un nécessaire partage

Le SAGE de la Bourbre illustre ce nécessaire passage, ce nécessaire partage.

C'est une zone à enjeux forts - sur les nitrates (eau souterraine et superficielle) et les atrazines - liés à l'urbanisation très dense sur l'axe historique vers l'Italie, urbanisation difficilement juxtaposée à la présence d'un fort bassin laitier et céréalier. Elle pose la question du "maître d'ouvrage", de l'instance territoriale en charge d'un problème au premier abord particulier.

"Les MAE ont un effet certain sur les nitrates mais l'arrêt des aides laisse une incertitude sur la poursuite de ces mesures ... la moitié des contrats étaient en prairies avec mélange graminées légumineuses ... la remise en cultures a modifié le cycle de l'azote ..."

Conduite d'exploitation, politique agricole nationale et européenne, métabolisme et circulation des éléments (origine minérale ou organique), tout est relié. Pourtant « l'animation "agriculteurs" semble trop limitée pour modifier les pratiques avec peu d'implication de la collectivité ... »

3.3.2 Des exigences insurmontables ?

* **Le temps** passé sur un diagnostic fin est trop important par rapport à la complexité (relative facilité sur les pratiques, grosse difficulté sur les "transferts") et aux résultats obtenus.

La problématique *pesticides* est préhensible sur un bassin organisé sur *nitrate*s mais l'approche n'est pas identique et quelle durabilité des financements ?

On ne peut pas trouver dans l'eau des teneurs légales avec les productions actuelles : "*pourquoi ne pas aider l'agriculture à faire autre chose que du maïs ?*"

Une politique volontariste est certes nécessaire, mais son efficacité est bien limitée si une dynamique sociale n'est pas enclenchée concernant l'ensemble des acteurs dont les associations naturalistes et de consommateurs (d'où le rôle de l'instance politique).

Il peut y avoir conflit : les agriculteurs dans le périmètre rapproché se sentent lésés par rapport aux autres, comme devant supporter un poids collectif de responsabilités et ses exigences.

* **L'Etat** est en charge de la qualité de l'eau ; ce qui pourrait entraîner de grandes exigences à son égard, notamment du point de vue financier. Sa présence est assurée localement : il y a nécessité d'avis de la DDASS dans la définition des captages prioritaires mais en dehors des périmètres ? Par ailleurs, quel est l'investissement possible d'une collectivité sans définition d'un périmètre rapproché ?

3.3.3 Des pistes pour demain ...

* **Un marché local de l'environnement.**

Il peut permettre un résultat global "territoire" qui dépasse la somme des décisions individuelles pour que la ressource en eau soit durable : en tant qu'homme, en tant que chef d'entreprise, en charge de l'équilibre économique de l'exploitation (par exemple pour le changement de maïs en prairie). Nous pourrions traduire cela par l'existence d'un lieu où les interactions entre les acteurs produisent plutôt du vertueux. Souvent, si quelques agriculteurs prennent des décisions sur un secteur (bonnes ou mauvaises), on assiste à un effet d'entraînement (nous retrouvons ici la notion de "leader", probablement encore très prégnante en agriculture et en rural). L'ouverture individuelle des exploitants sur leurs pratiques et leurs assolements est un des atouts d'une concertation réussie à l'échelle du bassin.

* **L'eau comme fluide du développement local**

Mettre de l'argent pour l'eau ? C'est très noble mais n'emporte pas l'adhésion. Cela ne suffit donc pas. Il faut intégrer la question de l'eau dans celle du territoire, ce qui oblige à bien repérer l'échelle d'action.

La gestion de l'eau devient alors l'une des orientations de l'aménagement (du ménagement) du territoire. Ce passage du spécifique au général doit se traduire par une modification de la place du politique (collectivité territoriale, syndicat mixte de pays) vis-à-vis du "corporatif" (Chambre d'Agriculture ou même Syndicat de Bassin).

Le politique n'est plus seulement le financeur mais l'instance de la gestion globale de territoire dont le financement est intégré dans un ensemble transversal (Actions de CDPRA, actions dans le cadre du Programme Stratégique pour l'Aménagement et le Développement Rural PSADER) capable de lier services marchands et non marchands.

En guise de conclusion ...

Tous les gestes techniques des humains s'inscrivent dans une société qui a une histoire faite d'interactions avec le milieu "naturel" qui la travaille et qu'elle modèle. Des boshimans aux Californiens, des paysans ardéchois aux Indiens Guayaki, nous voilà pris dans des attachements souvent implicites, souvent invisibles.

Cette oubli, voire cette ignorance, ont fait beaucoup de ravages dans les actions dite de "développement" des années 60 de l'époque post coloniale. Les mentalités, les relations humaines individuelles, institutionnelles sont produits et producteurs de cette complexité. L'eau est alors un fluide intéressant pour faire le lien sans nier le conflit, produire du bien commun sans nier la liberté individuelle.

Puisse cette journée participer à agir dans l'incertitude de la complexité et ce compte-rendu à donner plus de clarté que de trouble pour la réflexion et l'action !

Intervenant(e)s et interventions.

1. Eau et agriculture : dispositifs et acteurs.

Jean Marie VINATIER (responsable Pôle Agro-Environnement de la Chambre régionale d'agriculture)

2. Contexte économique des exploitations agricoles.

Jean Marie VINATIER à partir du travail de Laurent Joyet (Chambre régionale d'Agriculture)

3. Agir en Rhône Alpes pour protéger la ressource en eau de la pollution par les pesticides.

Présentation des actions de la "cellule régionale pesticide".

Marie Christine SIMON (Cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides CROPPP)

4. Protection des ressources en eau de la ville de Rennes

Daniel HELLE (Syndicat Mixte de production d'eau potable du Bassin Rennais)

5. Plan d'action phytosanitaire sur un micro bassin pilote.

Stéphane KIHL (Syndicat Mixte Veyle vivante)

6. Plan d'action phytosanitaire sur le bassin du Toison, affluent de l'Ain

Laurence GARNIER (Chambre d'Agriculture de l'Ain)

7. Partenariat en nord Isère :

* de Pil'azote canton de Morestel à Pil'azote Bourbre.

Christine BOSCH (Chambre d'agriculture de l'Isère)

* d'une approche sectorielle à une problématique de bassin. Quel rôle pour les collectivités ? Quels moyens pour agir ?

Elisabeth GALLIEN (SAGE de la Bourbre).

8. intervenant "papillon"

Bernard BARRAQUE (CNRS, Conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée & Corse)



Bibliographie

Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique

Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe (Le Seuil 2001).

"... L'enjeu est de taille : faire apparaître les conditions dans lesquelles les sociétés démocratiques vont se rendre capables d'affronter les défis des sciences et des techniques, redéfinir un espace public réunissant non pas des individus désincarnés mais des femmes et des hommes pris dans des histoires singulières. Après l'âge de la démocratie délégative, celui de la démocratie dialogique ?"

Chronique d'un déluge annoncé, Crise de la solidarité face aux risques naturels

Stéphane Cartier (Grasset 2002)

"... les pluies ne sont plus absorbées par nos terres gorgées d'eau, où rien ne retient les ruissellements. L'agriculture intensive, l'aménagement du territoire, les pratiques immobilières ont corseté les rivières.

A coups de sacs de sable, une population désespérée, résignée au désastre, lutte contre ces "déluges annoncés", mais réserve sa combativité à une quête d'assistance et d'indemnités ...

... ne faut-il pas penser que la généralisation du risque constitue une occasion formidable de renouveler les règles d'appartenance au groupe, alors que les mailles les plus faibles du filet social se rompent et que les défaillances collectives peuvent nous mener à l'exclusion et au désastre" ?

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09:00 **Accueil des participants**

09:25 **Ouverture** : Association Rivière Rhône Alpes

09:35 **Dispositifs agro environnementaux** : Jean-Marie VINATIER, Chambre régionale d'agriculture

Enjeux agro environnementaux, dispositifs actuellement mis en place et rôle des acteurs du monde agricole (chambre, ADASEA, DDAF)

10:15 **Contexte économique des exploitations agricoles** : Laurent JOYET, Chambre régionale d'agriculture

Evolution de la PAC et contraintes économiques des systèmes d'exploitation agricoles

11:00 **Présentation des actions de la « cellule régionale pesticide »** : Marie-Christine SIMON, CROPPP

Mise en place d'outils diagnostic, détermination des zones prioritaires

11:30 **Pause**

11:50 **Présentation des actions du service de l'eau de la ville de Rennes pour la protection des captages** : Daniel HELLE, Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais : limites et application du remboursement, acquisitions et conventionnements pour la protection des captages

12h35 **Retour d'expérience** : Laurence GARNIER, Chambre d'agriculture de l'Ain
Plan d'action phytosanitaire sur le bassin du Toison, affluent de l'Ain

13:15 **Déjeuner**

15h00 **Retour d'expérience** : Stéphane KIHLE, Syndicat Mixte Veyle Vivante
Plan d'action phytosanitaire sur un micro bassin pilote

15:45 **Exemple de partenariat en Nord-Isère** : Christine BOSCH, Chambre d'agriculture de l'Isère et Elisabeth GALLIEN, SAGE de la Bourbre

16:45 **Echanges & débats**

17:15 **Fin de la journée**

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
1	François ALBERT	Animateur Agri-environnement	CC Pays de Romans	26103 ROMANS SUR ISÈRE	04 75 70 87 50	francois.albert@pays-de-romans.org
2	Christelle ARLAUD	Etudiante	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
3	Jérôme ARMAND	Recherche d'emploi	Rivière Rhône Alpes	07220 ST MONTAN	04 75 52 58 95	jerome.armand7@wanadoo.fr
4	Alexandre BACHER	Chargé de mission	CC Pays d'Amplepuis -Thizy	69550 CUBLIZE	04 74 89 50 67	environnement@ccpat.org
5	Mathilde BAELDEN	Conseillère territoriale	Chambre d'agriculture de la Loire	42272 SAINT PRIEST LA JOUY	04 77 92 12 12	mathilde.baelden@loire.chambagri.fr
6	Jérôme BAISSE	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
7	Christian BALUFIN	Directeur	ASA Meyne et cours d'eau d'Orange	84100 ORANGE	04 90 34 04 60	syndicatsmeyne@wanadoo.fr
8	Bernard BARRAQUE	Directeur de chercheur	CNRS	77455 MARNE LA VALLEE	01 64 15 38 23	barraque@encp.fr
9	Julie BERNADOU	Animatrice PIl'azote	Chambre d'agri. Isère	38100 GRENOBLE	04 76 20 68 68	julie.bernadou@isere.chambagri.fr
10	Cécile BERNIER	Recherche d'emploi	Rivière Rhône Alpes	69007 LYON	04 78 61 31 04	berniercecile@free.fr
11	Julien BIGUE	Animateur	Rivière Rhône Alpes	38680 PONT EN ROYANS	04 76 36 97 33	riviere.rhone.alpes@wanadoo.fr
12	Gérard BLONDON	Chargé de mission	Chambre d'agri. Savoie	73000 CHAMBERY	04 79 33 83 03	gerard.blondon@savoie.chambagri.fr
13	Yannick BOISSIEUX	Stagiaire	SM Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON / CHALARONNE	04 74 55 20 47	territoire.chalaronne@tiscali.fr
14	Christine BOSCH	Chargée secteur agro-envt	Chambre d'agri. Isère	38100 GRENOBLE	04 76 20 68 68	christine.bosch@isere.chambagri.fr
15	Laurent BOUCHET	Chargé de mission	SARL ENVILYS	34060 MONTPELLIER Cedex 1	04 99 61 30 11	laurent.bouchet@envyls.com
16	Aymeric BRUN	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
17	Hervé CALTRAN	Responsable service	Conseil Général du Jura	39039 LONS LE SAUNIER	03 84 87 34 96	hcaltran@cg39.fr
18	Richard CARRET	Technicien de rivière	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 05 36	rcarret-ccrv@cg26.fr
19	Murielle CHAMPION	Chargée de mission eau	SEGAPAL	69120 VAULX en VELIN	04 72 97 08 23	champion@grand-parc.fr
20	Bertrand CHAREYRON	Responsable serv. envt	Chambre d'agri. Drôme	26500 BOURG Lès VALENCE	04 75 83 90 17	bchareyron@drome.chambagri.fr
21	Rémi CHEVALIER	Stagiaire	DDASS Haute Loire	43000 LE PUY EN VELAY	06 20 19 79 43	remi.chevalier@sante.gouv.fr
22	Elisabeth COLLONGE	Présidente	Syndicat des eaux U.C.V.	42210 UNIAS	04 77 54 43 59	equitaudcollonge@aol.com
23	Claude CREPET	Responsable agri et forêt	SEGAPAL	69120 VAULX en VELIN	04 72 97 08 21	crepet@grand-parc.fr
24	Caroline CROZET	Recherche d'emploi	Rivière Rhône Alpes	38620 MERLAS	06 80 68 36 52	carolineetoile@yahoo.fr
25	Céline DECHAVANNE	Chargée de mission	CC du Pays de Charlieu	42190 CHARLIEU	04 77 69 35 58	contrat.riviere.somin@wanadoo.fr
26	Arnaud DELAJOU	Directeur / ingénieur	SIVU du Foron	74240 GAILLARD	04 50 87 13 48	sifor@wanadoo.fr
27	Jacques DEPLACE	Enseignant		07410 SAINT VICTOR		
28	Nadine DESCHAMPS	Technicienne de rivière	CG de Savoie	73018 CHAMBERY	04 79 96 75 39	nadine.deschamps@cg73.fr
29	Jean-Charles DREVET	Technicien de rivière	CC Pays d'Amplepuis -Thizy	69550 CUBLIZE	04 74 89 50 67	environnement@ccpat.org
30	Jacques DUPEUBLE	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
31	Alain DUPLAN	Technicien de rivière	PNR Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 35	alain.duplan@pnr-vercors.fr
32	Lionel FARROUOULT	Technicien de rivière	C. Aglo Loire Forez	42450 SURY LE COMTAL	04 77 23 18 82	lionelfarrooult@loireforez.fr
33	Gilles FECHNER	Technicien agricole	DDAF Loire	42024 SAINT ETIENNE Cédex 2	04 77 81 48 74	gilles.fechner@agriculture.gouv.fr
34	Béatrice FEL	Chargée de mission	CG de Haute-Savoie	74041 ANNECY Cedex	04 50 33 58 89	beatrice.fel@cg74.fr
35	Pascal FERRAND	Enseignant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
36	Marianne FERRAPIE	Etudiante	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
37	Anne-Claude FERRY	Chargée de mission	CG de l'Ain	01003 BOURG EN BRESSE	04 37 62 18 10	anne-claude.ferry@cg01.fr
38	Philippe GADIOLLET	Chargé de mission	SIAE de la Reyssouze	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	p.gadiollet.siaer@wanadoo.fr
39	Elisabeth GALLIEN	Chargée de mission	SMAB de la Bourbre	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	syndicat.bourbre@wanadoo.fr
40	Laurence GARNIER	Chargée de mission	Chambre d'agri. Ain	01003 BOURG EN BRESSE	04 74 45 47 19	l.garnier@ain.chambagri.fr
41	Romain GARNIER	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
42	Philippe GIRODET	Vacataire	DDAF Rhône	43240 ST JUST MALMONT	06 07 64 90 06	girodetphilippe@cararamail.com
43	François GOETGHELUCK	Responsable service envt	Chambre d'agri. Ain	01003 BOURG EN BRESSE	04 74 45 47 19	f.goetgheluck@ain.chambagri.fr
44	Sylvain GOUBET	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
45	Didier GRIVOT	Conseiller environnement	Chambre d'agri. Loire	42272 SAINT PRIEST LA JOUY	04 77 92 12 12	didier.grivot@loire.chambagri.fr
46	Loïc GUITTON	Chargé d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 28 31	loic.guitton@eamrnc.fr
47	Alice HELLLES	Chargée de mission	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 50 06	ahellles@rhonpalpes.fr
48	Daniel HELLE	Ingénieur protection eau	Ville de Rennes	35031 RENNES Cedex	02 23 62 11 41	eau.rennes@ville-rennes.fr
49	Julien HURAUULT	Ingénieur d'études	FREDON Rhône-Alpes	69100 VILLEURBANNE	04 37 43 40 72	julien.hurault@fredonra.com
50	Sylvie JOUSSE	Chargée d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 58	sylvie.jousse@eamrnc.fr
51	Laurent JOYET	Chargé de mission	Chambre régionale d'agri.	69007 LYON	04 72 72 49 30	lj@rhone-alpes.chambagri.fr
52	Stéphane KIHL	Animateur agri. & ADT	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	skihl-veyle@wanadoo.fr
53	Mélanie LALUC	Ingénieur d'études	BURGEAP Ingénieurs Conseils	69425 LYON Cedex 03	04 37 91 20 56	m.laluc@burgeap.fr
54	Claudine LECURET	Chargée d'études	Etudes Techniques et Conseils	74370 PRINGY	06 03 68 97 57	claudine.lecuret@wanadoo.fr
55	Mathias LOUIS	Recherche d'emploi	Rivière Rhône Alpes	69570 DARDILLY	04 78 19 43 28	mathias.louis@club-internet.fr
56	Julie MAILLET-MEZERAY	Chargée d'études envt	Arvals Institut du végétal	91720 BOIGNEVILLE	01 64 99 23 15	j.milletmezeray@arvalsinstitutduvegetal.fr
57	Laetitia MASSON	Animatrice PIl'azote	Chambre d'agri. Isère	38100 GRENOBLE	04 76 20 68 68	laetitia.masson@isere.chambagri.fr
58	Régis MATHON	Chargé de mission	SI de l'Albarine	01230 ST RAMBERT EN BUGEY	04 74 37 44 34	siabva@wanadoo.fr
59	Cindy MESSANA	Etudiante	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
60	Pierre MIGAYROU	Chargé de mission	PNR Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	pierre.migayrou@pnr-vercors.fr
61	Anne-Isabelle MILLOT	Chargée de mission	CC de Feurs en Forez	42110 FEURS	04 77 27 40 05	millot_ccff@yahoo.fr
62	David MULA	Coopérant	Latitude	69210 SAIN BEL	04 74 01 21 46	dm@latitude-uep.com
63	Vincent OSTERNAUD	Hydrobiologiste	GAY Environnement	38000 GRENOBLE	04 76 96 38 10	gay.environnement@wanadoo.fr
64	Alexandre PELLET	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
65	Yves PIOT	Chargé de mission	SIMA Coise	42330 ST GALMIER	04 77 52 54 57	yvespiotcoise@msn.com
66	Alice PROST	Chargée de mission	SM Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON / CHALARONNE	04 74 55 20 47	territoire.chalaronne@tiscali.fr
67	David RAVEL	Ingénieur génie sanitaire	DDASS Haute Loire	43000 LE PUY EN VELAY	04 71 07 24 09	david.ravel@sante.gouv.fr
68	Emmanuel RENO	Technicien de rivière	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	mercier-veyle@wanadoo.fr
69	Magali REY	Recherche d'emploi	Rivière Rhône Alpes	69003 LYON	06 67 02 80 98	magali.rey@gmail.com
70	Daniel RIVIERE	Chargé d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 41	daniel.riviere@eamrnc.fr
71	Myriam ROCHE	Chargée de mission	Chambre d'agri. Rhône	69890 LA TOUR DE SALVAGNY	04 78 19 61 53	myriam.roche@rhone.chambagri.fr
72	Elodie ROSSET	Etudiante	Rivière Rhône Alpes	38100 GRENOBLE	06 77 79 31 71	elodierosset@hotmail.com
73	Marie-Noëlle ROUX-LEFEBVRE	Responsable pôle territoire	Chambre d'agri. Rhône	69890 LA TOUR DE SALVAGNY	04 78 19 61 29	m.n.roux-lefebvre@rhone.chambagri.fr
74	Clément SAUCAZ	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
75	Marie-Christine SIMON	Chargée de mission	DRAF-SRPV Rhône-Alpes	69401 LYON Cedex 03	04 78 63 13 64	marie-christine.simon@agriculture.gouv.fr
76	Aline STRACCHI	Chargée de mission	SMBV de la Vèvre	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 46	smbv.chargeemission@wanadoo.fr
77	Boris SZEMPRUCH	Enseignant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	boris.szempruch@educagri.fr
78	Cyril THEVENET	Chargé de mission Rivière	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	imercier-veyle@wanadoo.fr
79	Alexis VELON	Etudiant	Lycée Agrotec	38206 VIENNE Cédex	04 74 85 18 63	
80	Jean-Marie VINATIER	Responsable pôle agro-envt	Chambre régionale d'agri.	69007 LYON	04 72 72 49 24	jmvin@rhone-alpes.chambagri.fr
81	Antoine WEROCHOWSKI	Chef de projet Eau et Forêts	Ville de Saint-Étienne	42000 ST ETIENNE	04 77 48 65 41	antoine.werchowski@free.fr